

Réforme de l'enseignement secondaire : plutôt moins, mais mieux

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1971)

Heft 154

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. Lausanne Domaine 154 public

Ce bruit sourd des sabots qu'on remue

Il y a un mécontentement paysan. Faut-il le prendre au sérieux ?

Il faut le prendre au sérieux.

Certes, la paysannerie ne facilite pas toujours la prise de conscience de ses nouvelles difficultés par une large couche de la population non paysanne. Elle passe pour avoir toujours grogné. Le public croit donc à une vieille habitude.

Il y croit d'autant plus que les paysans n'acceptent pas toujours de jouer cartes sur table. Ils contestent l'impôt et les normes fiscales, mais s'entendent pour ne pas déposer auprès du fisc leurs comptabilités. Ils acceptent d'être flattés, par les pouvoirs conservateurs qu'ils soutiennent politiquement, en prébendes diverses qui ne changent pas la réalité économique de leur situation, mais qui leur donnent l'illusion d'avoir leur entrée en haut lieu.

Ils font parfois douter de leur sincérité quand ils proclament leur attachement à leur métier tout en caressant le rêve de vendre un jour à des promoteurs leurs mètres carrés à bon prix. Seule une minorité soutient résolument le principe des zones agricoles.

Autant de raisons d'une certaine absence de réceptivité aux doléances paysannes, même chez ceux qui ont dépassé le stade des plaisanteries sur les Mercédès des paysans pauvres qu'on lave ou ne lave pas le dimanche. Deux faits essentiels doivent être toutefois mis en lumière pour l'usage des citadins.

La paysannerie qui a servi pendant longtemps de réservoir de main-d'œuvre, rendant possible l'explosion du secteur industriel, puis du secteur tertiaire arrive au fond de ses ressources humaines. Dans certaines régions les forces jeunes sont juste suffisantes pour assurer la relève. A cela s'ajoute la difficulté (ou de payer, c'est-à-dire bien payer) de la main-d'œuvre étrangère. Aussi l'effort paysan a-t-il été considérable soit en rationalisation, soit en engagement des forces de travail.

Deuxième circonstance : l'inflation a rongé les prix consentis aux principales productions agricoles, sans compensation.

Des prix inchangés

Qui, chez les salariés qui connaissent l'échelle mobile des salaires, ne s'étonnera pas en découvrant que, pendant six ans, les prix des productions agricoles essentielles sont demeurés inchangés.

Quelques exemples :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Froment, le q.	69.60	69.60	69.60	69.60	69.60	69.60
Pommes de terre	31.31	29.99	28.15	27.—	29.03	30.—
Betterave à sucre						
le q.	8.30	8.30	8.30	8.30	8.30	8.30

Certes, ces prix inchangés ne signifient pas que le revenu paysan ne se soit pas amélioré de 1965 à 1970; mais cette amélioration a été obtenue avant tout par une meilleure productivité. Elle s'est accrue de 8 % en moyenne par an.

Ainsi l'agriculture a dû par la seule amélioration de la productivité (à laquelle s'ajoute la hausse du prix du lait et de la viande) supporter et la compensation du renchérissement et l'amélioration du revenu réel et le financement des investissements.

Aucune branche de la production n'a été soumise à des contraintes aussi dures.

Quelles améliorations ?

Une hausse du prix des produits est justifiée. Elle ne résoudra pas le problème agricole sans réforme de structure. Ces réformes supposent une meilleure planification de la production, selon les vocations géographiques, et des investissements importants pour permettre aux paysans de bénéficier de la transformation des produits.

Mais à côté des grandes lignes d'une politique, il doit être possible parallèlement, dans le détail, d'étudier chaque cas individuel. Dans un canton agricole comme le canton de Vaud on compte quelque 11 000 exploitations. Ce chiffre n'est pas supérieur à celui des fonctionnaires vaudois. Cette comparaison n'a pas pour but d'inviter à une fonctionnarisation des paysans vaudois, mais elle permet de comprendre qu'une individualisation des remèdes pour une meilleure gestion est désormais possible.

Intérêt régional

Les « mélanges fourragers de la Suisse romande » ont été touchés plus que toute autre exploitation; la baisse des revenus a été pour ces exploitations plus forte en 1969-1970 qu'ailleurs en Suisse.

Dans la partie économique qui se joue à l'intérieur de nos frontières, il faut souligner cet important manque à gagner régional. La Suisse romande, déjà industriellement faible, est perdante. Qu'on le sache ! Le résultat des élections zuricoises ne doit pas être le seul souci gouvernemental.

Il serait donc souhaitable que les autorités fédérales prêtent une oreille attentive à ce bruit sourd des sabots qu'on remue.

Réforme de l'enseignement secondaire: plutôt moins, mais mieux

La presse d'information genevoise a salué par de gros titres la parution du rapport de la Commission de réforme du Collège de Genève (enseignement secondaire supérieur). Les premiers commentaires sont particulièrement élogieux et « La Suisse » du 14 juin n'hésite pas à conclure que « par la démonstration qu'ils viennent de faire de leur volonté et de leur aptitude à réformer si profondément l'enseignement secondaire, tous les membres de cette commission, leur président, M. Jean-Louis Le Fort, en tête, les maîtres du Collège de Genève, associés à leur œuvre, ont droit à notre gratitude et à celle de la République ».

Le document paraît donc d'importance. Nous devons donc y revenir plus longuement et sur un plan plus général. Mais il vaut déjà la peine de le feuilleter et de le confronter aux remarques enthousiastes qu'il suscite.

Le prix du dynamisme

Pendant trois ans, une commission composée des directions des trois collèges supérieurs, d'un certain nombre de maîtres, en liaison avec leurs collègues par l'intermédiaire de groupes de travail au sein de chaque école, ont cherché à redéfinir les méthodes et les moyens, les structures et l'évaluation de l'enseignement, ainsi que la fonction de l'enseignant dans une société contemporaine en pleine mutation. Une phrase centrale résume leur travail : « L'orientation générale de l'instruction publique doit être tout d'abord repensée en fonction du dynamisme fondamental de la société contemporaine. » Partant de cette idée, la commission a donc commencé par définir la mutation scientifique, technique et sociale de notre société. Si « l'extension prodigieuse du champ des connaissances et le dépas-

Bi-mensuel romand
N° 154 2 juillet 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Martin Schwartz

Le N° 155 sortira de presse le 3 août 1971

sement continu des conquêtes en ce domaine », pas plus que l'accession progressive à une conscience planétaire, l'urbanisation accélérée et l'explosion démographique, ne suscitent de commentaires particuliers, le plan technique fait en revanche l'objet d'une définition approfondie. « Les immenses progrès réalisés depuis un demi-siècle ont mis en évidence l'efficacité croissante de la technologie et des nouvelles méthodes de gestion des entreprises. Ces progrès ne sont pas seulement doublés d'un profond renouvellement des structures économiques et politiques qu'attestent les fusions et les efforts de concentration dans tous les secteurs; ils ont également entraîné de profondes transformations sociales et culturelles, dont les aspects les plus frappants sont la réduction continue de la durée du travail, le développement des loisirs et l'avènement d'une culture de masse. »

On ne saurait mieux dépolitiser l'analyse de notre société, confondre l'apparence et la réalité, et accepter les choses sans s'interroger sur leurs causes et leurs raisons, et surtout, ce qui est plus grave encore de la part d'enseignants qui entendent préparer les hommes de demain pour une société meilleure, sans remettre en cause l'aboutissement de l'évolution actuelle.

Le livre de la jungle

A cette école qui doit donc être repensée en fonction du dynamisme de la société contemporaine, acceptée comme la seule réalité sociologique et le seul devenir historique, les maîtres du Collège, membres de la commission, assignent des buts correspondants à sa mission : donner « la primauté à la recherche sur celle de la stabilité », tendre « à l'élevation générale du niveau de la formation des jeunes », fournir « l'encadrement qu'il faut donner aux jeunes pour remédier à l'affaiblissement des structures sociales élémentaires. Afin de renouveler les objectifs de l'enseignement on donnera la primauté au développement des aptitudes et à la formation du caractère sur l'acquisition des connaissances. On développera les capacités d'adaptabilité, de mobilité d'esprit, de sens critique, l'objectivation, le sens des connexions, des synthèses et de la communicabilité. « L'accélération du rythme de vie et l'âpreté croissante des conditions d'existence, dans l'entreprise, dans les grands ensembles et jusque dans les loisirs, requièrent ainsi toujours davantage le développement du pouvoir de concentration et du calme, ainsi que celui du courage et du sens de l'effort. » A ces qualités premières, le rapport ajoute encore l'efficacité personnelle, la maîtrise de soi, le sens des responsabilités ainsi que l'esprit de coopération et de compétition.

Enfin l'acquisition des connaissances doit le céder à l'apprentissage des méthodes de l'acquisition du savoir, ce qui exige que « l'élève soit davantage intéressé au pourquoi de ce qu'on lui enseigne et que l'enseignant s'attache plus à faire comprendre qu'à faire apprendre ».

Les membres de la commission ont donc, sans le vouloir, redécouvert une vérité profonde, celle que notre société est une jungle pour l'homme. Les valeurs qu'ils avancent sont donc celles de la jungle : la lutte pour la survie et la solidarité du clan. Et les vertus de l'éducation, celle qui permettront à l'homme de n'être pas écrasé par un milieu hostile : l'initiative, l'endurance, la maîtrise de soi. Il n'y a donc plus qu'à introduire — ou à réintroduire ? — l'œuvre de Kipling parmi les lectures obligatoires de maturité, dans une école où le scoutisme sera mis à l'heure des ordinateurs.

La montagne accouche d'une souris

Et pour continuer dans le genre animalier, nous nous bornerons à constater que dans la suite du rapport — les orientations concrètes de l'enseignement — la montagne théorique accouche d'une souris. Après tant d'audaces dans l'analyse des maux de notre société et des remèdes à y apporter par le moyen de l'école, les membres de la Commission semblent avoir été à court d'inspiration.

Que nous proposent-ils en effet pour que l'école soit dotée de « structures plus souples, mieux adaptées à la personnalité de l'élève, plus motivantes » ? Deux types de maturité à « la carte », c'est-à-dire composée d'un tronc commun et d'un certain nombre de disciplines à choisir par le candidat, l'un dans le cadre tracé par l'actuelle ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité du 22 mai 1968, l'autre sans tenir compte de ce cadre extrêmement étroit et désuet, malgré les intentions de certains articles de la loi. L'idée est des plus intéressantes, les projets de valeur; mais ils ne sont pas neufs. Ils ne représentent pas l'école d'après-demain, de l'an 2000, mais celle de demain, du moins celle que nous devons avoir à tout prix demain, si nous voulons éviter une catastrophe pédagogique et sociale. Il en va un peu de même des paragraphes consacrés à l'enseignement non directif et aux moyens audio-visuels. Malgré tous leurs efforts, les maîtres ne sont pas encore parvenus à sortir tout à fait de la tarte à la crème pour énoncer des projets clairs et concrets. Nous passerons charitablement sur le chapitre des « méthodes d'évaluation mieux adaptées aux objectifs de l'enseignement » puisque la commission dite de « docimologie », probablement impressionnée par son titre et par la nouveauté stupéfiante de son objet, avoue elle-même n'avoir pas eu le temps de se livrer à une étude approfondie et s'est contenté de faire le point du système de notation en vigueur actuellement et de dresser le catalogue de quelques questions à poser. Et nous arrivons ainsi à la troisième partie de ce rapport, consacrée à la « revalorisation de la fonction d'enseignant. »

Un garde-fou intellectuel

Ce troisième chapitre tenait à cœur aux membres de la Commission. On les comprend du reste. Aussi paraît-il l'un des plus intéressants, mais l'un des plus significatifs aussi sur le plan de l'orientation. Aux considérations habituelles, tout à fait justifiées, concernant le travail du maître, la liberté d'enseignement, la diversification des fonctions, la formation continue, la qualification universitaire, l'honnêteté intellectuelle, l'ouverture sur le monde, etc... la commission ajoute des revendications nouvelles, qui touchent à la participation des maîtres au travail de direction de l'école, condition d'un meilleur impact de leur enseignement », à la limite dans le temps des mandats de doyens, maîtres de méthodologie, au droit d'association et de réunion de ces associations dans les locaux de l'école, etc... Mais en même temps qu'elle complète, qu'elle accentue, certains traits politiques de la figure du maître dans son collège, la commission, quoiqu'elle prétende ne pas oublier le citoyen et qu'elle réclame même l'abolition de l'incompatibilité qui existe à Genève entre la fonction d'enseignant et celle de député au Grand Conseil, souligne à nouveau sa méfiance fondamentale à l'égard de la politique. « Une éthique professionnelle serait peut-être à même de résoudre ces problèmes (liés à l'engagement politique des maîtres) qui ont toujours existé notamment pour les maîtres de philosophie, d'histoire de français et de géographie), mais n'ont jamais été étudiés de manière sérieuse; elle fournirait au public certaines garanties et apporterait aux maîtres et aux directions une sorte de « garde-fou intellectuel ».

Plutôt moins, mais mieux

La lecture attentive du rapport de la Commission de réforme du Collège de Genève, y compris des deux annexes constituées par un rapport d'élèves et par les considérations « futuristes » et très idéalistes d'un groupe de maîtres, tempère singulièrement les prises de position de certains journalistes qui, à défaut d'information et de réflexion, ont conservé un enthousiasme juvénile pour ce qui paraît nouveau. Ce n'est pas que tout soit à critiquer ou à rejeter dans le travail accompli. Loin de là. Et nombre de considérations ou de suggestions pourraient être utilement repris dans un projet différent. Mais le point de départ de cette réflexion, qui est l'adaptation pure et simple de l'école aux besoins actuels de notre société, nous paraît inacceptable. Est-ce

faire injure aux maîtres du Collège de Genève que d'y voir l'influence du président de la commission, choisi en dehors du corps enseignant, en la personne de M. Jean-Louis Le Fort, à l'époque secrétaire général de l'Institut Battelle ?

Ces propositions de réforme s'inscrivent dans l'orientation toujours plus technocratique du Département de l'instruction publique, une orientation dont son chef paraît s'accommoder. Il y a pourtant des maîtres, en nombre grandissant, qui s'en inquiètent. Et qui sans vouloir transformer la société par l'école, ni faire du Collège la base rouge de la révolution à venir, souhaitent que l'enseignement se donne comme tâche de former des hommes et des femmes capables de transformer le monde dans lequel ils vivent et non simplement de s'y adapter mieux. Parviendront-ils à prouver qu'à la différence des étudiants et des collégiennes, ils sont en mesure de donner non seulement des coups de gueule lorsqu'on condamne à Burgos, mais de mener une action réfléchie et de longue haleine sur des problèmes concrets, telle la réforme de l'enseignement ? Sauront-ils se souvenir du titre du dernier article de Lénine : « Plutôt moins, mais mieux » ? La réponse à cette question constituera un test de la maturité politique des enseignants qui se veulent progressistes à Genève.

Contre Meany

L'utilité de l'Organisation internationale du travail est certaine. Les recommandations et conventions qu'elle vote chaque année sont un outil précieux pour faire pression sur les législations nationales.

L'OIT, toutefois, souffre des mêmes maux que tous les organismes internationaux : structure bureaucratique excessivement lourde et trop grande docilité à l'égard des autorités des pays membres.

Cette situation, aussi détestable qu'elle soit, est dans l'ordre des choses. Ce qui ne l'est pas, par contre, c'est que le « groupe ouvrier » ne se soit pas désolidarisé publiquement de la prise de position, devant une commission du Congrès américain, du vieux et conservateur leader de l'AFL-CIO, George Meany. Conséquence : les Etats-Unis n'ont pas encore payé la moitié de leurs contributions 1970 ni voté celles de 1971. Motif : la nomination d'un soviétique au poste de sous-directeur du BIT. Les organisations syndicales nationales et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) seraient-elles à ce point soumises qu'elles n'osent pas dénoncer la sénilité de Meany ?

La recherche d'un deuxième souffle et d'une nouvelle crédibilité des organisations des travailleurs est aussi à conquérir à ce niveau-là.

Urbanisme à Genève : le sommeil des lois

Urbanisme, rente foncière et spéculation : trois phénomènes indissolublement liés.

Les tentatives de faire bénéficier l'Etat d'une partie au moins de la rente foncière sont innombrables et vouées à un échec permanent car elles s'attaquent à l'un des piliers du système.

Conséquences : des loyers disproportionnés, un développement urbanistique dicté par les pressions politiques des spéculateurs et un pillage légal et systématique de nos ressources naturelles et territoriales.

La loi sur le développement paraît répondre à tous les besoins de l'urbaniste et du politicien conscien-